

# Help Animals

AVRIL 2023

Revue NUMÉRO 167

*info*



**Portes  
Ouvertes  
à Anderlecht  
6/7 Mai**

---

**Help Animals  
Live Music Day  
1<sup>er</sup> Juillet  
2023**



*Parrainez  
nos protégés !*

## AIMERIEZ-VOUS SUBVENIR AUX BESOINS PERSONNELS DE VOTRE ANIMAL PRÉFÉRÉ ?

Dans cette optique, nous vous proposons une formule « parrainage personnalisé » pratique et sympathique : en parrainant votre « chouchou », vous lui témoignez non seulement votre soutien, mais vous devenez surtout sa « bonne étoile » et lui donnez les meilleures chances d'être adopté plus rapidement. Cette idée vous séduit ? Il vous suffit alors de vous rendre auprès de votre organisme financier afin d'y faire établir un ordre de paiement permanent mensuel au compte :

 Belfius BE57 0682 0361 3535

[A.S.B.L. HELP ANIMALS]  
Rue Bollinckx 203 - 1070 Bruxelles

en prenant bien soin d'y intégrer la communication « Parrainage » (suivie du nom de l'animal concerné). Bien entendu, vous parrainez à la mesure de vos moyens et nous vous enverrons sa photo. Nous vous préviendrons aussitôt que votre filleul(e) aura été adopté(e) et, si vous le souhaitez, vous pourrez alors en choisir un(e) autre.

Votre futur(e) filleul(e) vous en remercie déjà !

N'hésitez pas à nous contacter au 02/523.44.16 pour tout autre renseignement



## ISOTHERMOS S.A.

ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES

Matériel pour tramways,  
métros et autobus

*Par sympathie  
pour nos amis  
les animaux.*



Rue de l'Orphelinat 44 / 48  
1070 Bruxelles Belgique  
Tél. 02 / 205.12.11

# Sommaire

<i>Le mot de la présidente</i>	p.05
<i>Adoptions</i>	p.08
<i>Adoptions du refuge de Braine-le-Château</i>	p.10
<i>Nos missions sauvetages</i>	p.12
<i>Bien-être animal : de nouvelles réglementations</i>	p.16
<i>Good news</i>	p.17
<i>Protégeons les hérissons menacés d'extinction</i>	p.18
<i>Un soupçon d'espoir pour les animaux à fourrure</i>	p.20
<i>Moi, chien de combat</i>	p.22
<i>Lily face au monstre du Pemphigus Foliacé</i>	p.24
<i>Delphinariums, des prisons aquatiques</i>	p.26
<i>Les heureux et les disparus</i>	p.28
<i>J'étais J'y Suis</i>	p.30
<i>Votre testament</i>	p.31



★ **Braine-le-Château** 10 rue du Bois d'Apechau  
HK30224417  
T. 02/204.49.50

📍 Ouvert tous les jours de 13h00 à 17h00  
(Sauf les dimanches et jours fériés)

★ **Anderlecht** 203 rue Bollinckx  
HK30230346  
T. 02/523.44.16

📍 Ouvert tous les jours de 13h à 17h,  
Le matin, du lundi au vendredi sur rendez-vous  
Samedi de 11h à 12h30 et de 13h à 17h  
(Sauf les dimanches et jours fériés)

📘 facebook.com/helpanimals.be  
📷 instagram.com/helpanimalsasbl

info@helpanimals.be - [www.helpanimals.be](http://www.helpanimals.be)

🚗 **EN VOITURE :** Venant de Paris ou plus près, d'Uccle, prendre l'autoroute E19 en direction de Bruxelles. Sortie n° 17 (Anderlecht Industrielle). Descendre le ring et se serrer sur la bande de gauche le long des Ets. Viangros. Rouler doucement, la première à gauche est la rue Bollinckx.

🚌 **LES BUS 73 et 78 :** départ gare du Midi, descendre à l'arrêt "boulevard International", marcher en direction du ring, traverser au feu et prendre la rue Bollinckx à gauche. Pour le bus 78 (qui ne roule pas le week-end), descendre à l'arrêt Bollinckx.

🚏 **LE BUS 49 :** Entre la gare du Midi et Bockstael. Descendre à l'arrêt "Digue du Canal", prendre la correspondance bus 78 ou se diriger vers le boulevard Industriel à gauche direction ring, au 2ème feu rouge prendre à droite puis directement à gauche dans la rue Bollinckx (en face des Ets. Viangros).

🚏 **LE BUS 74 :** Départ arrêts Everard (bd Simonet, Anderlecht) ou gare d'Uccle Stalle, descendre à l'arrêt Digue du Canal. Prendre la correspondance bus 78 ou marcher 10 minutes sur le bd Industriel, puis à droite bd International : la rue Bollinckx est immédiatement à gauche.

**RÉDACTION :** A. Dumortier, N. Pineau, Ch. De Meyer, S. Devis, Ch. Loeman, JNJ, Ch. Wilgos, J. De Boeck et les équipes de Braine-le-Château et d'Anderlecht.

**ÉDITEUR RESPONSABLE :** A. Dumortier, Help Animals asbl rue Bollinckx 203 - 1070 Bruxelles **CRÉATION :** Studio David SPRL

**TRADUCTION :** G. De Grauwe, L. Baetens, I. Cardon, K. Willaert, C. Leo, G. van Cauwelaert

**PHOTOS :** Help Animals ASBL, les équipes de Braine-le-Château et d'Anderlecht, personnel et bénévoles.



**SAMEDI**  
**06/05/23**  
**DIMANCHE**  
**07/05/23**  
de 10 à 18H



# JOURNÉES PORTES OUVERTES

DU REFUGE D' **ANDERLECHT**

Visite du refuge | Petite restauration végétarienne  
Bar de l'amitié | Desserts | Tombola  
Adoptions et rencontres avec nos protégés ...



Renseignements :  
**02/523.44.16**



203, Rue Bollinkx  
1070 Anderlecht



**Stéphanie Devis**  
Présidente d'HELP ANIMALS

Chers amis des animaux, chers membres,

J'espère que vous avez passé un excellent début d'année 2023, entourés de votre famille, de vos amis et de vos amis à quatre pattes.

Grâce à vous, malgré la crise énergétique et les coûts liés à une inflation galopante, nous sommes en mesure de payer les frais d'électricité qui ont atteint des sommes astronomiques. Nous pouvons également continuer à payer les stérilisations de nos animaux, leurs frais vétérinaires, les aménagements pour leur bien-être et les frais liés à leur nourriture. Sans vos dons, rien de cela ne serait possible. Merci encore pour votre précieux soutien et votre confiance qui nous permettent d'avancer chaque jour ! Pour Help Animals, la prise en charge des animaux a déjà bien commencé !

## **Des saisies, des abandons, encore et toujours !**

Malheureusement, chaque année, nous devons faire face à plus de saisies, mais aussi à des prises en charge de chats, chiens, moutons, lapins, oiseaux, chevaux... et même de cochons ! La surpopulation de cochons vietnamiens est d'ailleurs devenue un problème majeur, vu le nombre croissant d'abandons sauvages dont ils sont victimes. Malheureusement, ces animaux sont souvent achetés sous de fausses appellations telles que « mini-cochon » ou « micro-cochon », alimentant ainsi la mode des animaux exotiques. Les propriétaires tentent de les éduquer (le plus souvent en pure perte) comme des chiens de compagnie.

Les refuges font dès lors face à une crise de surpopulation en raison du manque de connaissances et de la négligence humaine en matière de possession d'animaux exotiques.

Help Animals a également accueilli une trentaine de mandarins dont les propriétaires ont connu une surproduction incontrôlée, conduisant à leur abandon. Ils sont aujourd'hui en sécurité au refuge de Braine-le-Château. Nous cherchons activement de nouveaux foyers pour eux ! Il est crucial de trouver des futurs propriétaires qui seront en mesure de leur fournir l'espace, l'attention et les soins dont ils ont besoin. Pour tous renseignements, nos équipes de Braine-le-Château sont là pour vous renseigner.

## **Ils aimeraient tant partager votre chemin de vie !**

Gardons nos bonnes habitudes ! J'aimerais vous présenter deux de nos pensionnaires qui attendent impatiemment de susciter l'intérêt d'une famille aimante.



**Kyky**

Kyky, d'abord. Au refuge depuis juillet 2022, cette petite chatte de 2 ans y subit depuis lors « la loi du plus fort ». Oui, en chatterie, Kyky est quotidiennement le souffredouleur préféré de ses congénères qui n'hésitent jamais à la harceler à coups de griffes et d'intimidations. Alors, quoi de plus essentiel pour elle que d'espérer redécouvrir les bienfaits de la sérénité et de la douceur auprès d'une famille bienveillante, sans enfants en bas âge, qui saurait apaiser ses peurs et lui offrirait la chance d'évacuer son stress durant quelques grandes découvertes dans un jardin.





*Orane*



Orane, ensuite. Berger Malinois abandonnée suite au décès de son premier maître, elle est à elle seule un concentré d'énergie, d'affection et de sociabilité avec tout le monde ! Alors, devant de si formidables qualités que recherchent tant de maîtres, où est le « hic », nous demanderez-vous ? C'est que notre Orane est un brin fugueuse, totalement allergique aux heures de solitude et a 11 ans, un âge qui ne l'empêche absolument pas de démontrer toute sa vitalité à nos bénévoles qui adorent la promener ! À la fois chien de garde et de famille, elle serait la compagne fidèle et idéale pour une famille sportive connaissant les caractéristiques de cette race. Pour partager votre chemin de vie avec l'un de nos deux protégés, contactez-nous (par téléphone uniquement) au 02.523.44.16.

### **Notre beau projet au refuge d'Anderlecht**

Chers membres, nous sommes heureux de partager une formidable nouvelle avec vous ! Dans notre édition précédente, nous vous avons informés que nous avons eu l'opportunité d'acquérir le bâtiment jouxtant notre refuge. Ces derniers mois, en collaboration avec notre architecte, nous avons revu les plans initiaux du refuge actuel pour y intégrer ce nouveau bâtiment. Ce nouvel espace intégré agrandira considérablement le confort et l'espace pour nos animaux. Nous espérons obtenir rapidement notre permis afin de pouvoir débiter les travaux fin de cette année ou, au plus tard, début 2024.

Nous sommes tellement impatients de pouvoir enfin concrétiser ces nouveaux espaces pour nos chiens et chats et de pouvoir inaugurer ensemble cette réalisation tant attendue. Cependant, au regard de la situation économique actuelle, nous sommes confrontés à des augmentations importantes des frais d'aménagement. Pour finaliser ces travaux, nous avons besoin de votre aide financière, même modeste. Ensemble, nous sommes et serons toujours plus forts !

Grâce à vous, nous allons pouvoir accueillir dans des conditions encore plus optimales des centaines d'animaux abandonnés et maltraités qui passeront de l'enfer au paradis. Merci pour votre soutien et votre générosité.

### **À vos agendas !**

Cette année, ne manquez pas notre rendez-vous printanier à nos Journées Portes Ouvertes à Anderlecht les 6 et 7 mai. Nous espérons vous y voir très nombreux pour célébrer ensemble nos retrouvailles et consulter nos nouveaux plans d'aménagement du futur refuge d'Anderlecht « new look ».

**Réservez aussi dès maintenant les dates du 2 et 3 septembre 2023 pour nos Journées Portes Ouvertes à Braine-le-Château.**

### **Help Animals continue de se mobiliser pour la défense des animaux.**

**Vive le « Help Animals Live Music Day 2023 » !**

Cette année, nous avons pensé à une action de sensibilisation hors du commun ! C'est désormais officiel ! **Help Animals Live Music Day** aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2023, dans le célèbre camp éphémère : Le Rêve Bivouac à Wavre.

Cet événement musical nous permettra de sensibiliser un plus large public au bien-être animal tout en découvrant de nombreux talents de la scène musicale belge et bien d'autres surprises encore...

Tous les bénéfices générés lors de cet événement seront intégralement reversés à notre association.

Réservez vos billets par billetterie en scannant le QR code de l'affiche ou via le lien url :

<https://my.weezevent.com/help-animals-live-music-day>

dès maintenant, et rejoignez-nous pour fêter cette expérience magique et chaleureuse en famille ! Une newsletter vous sera envoyé fin mai par mail, ainsi que sur les réseaux sociaux pour vous faire part de la liste définitive des artistes présents. Lisez les informations pratiques de notre événement page 7 de notre magazine.

Nous vous souhaitons une belle lecture et espérons vous rencontrer très vite.

Stéphanie Devis  
Présidente

RÊVE BIVOUAC CAMP | WAVRE - 427 CHAUSSÉE DE BRUXELLES, 1300 - WAVRE

**HELP ANIMALS** | 01.07.23 

# LIVE MUSIC DAY

ALL FUNDS WILL BE DONATED  
TO HELP ANIMALS

**LIVE MUSIC**  
**CHILD FRIENDLY**  
**ART SHOW**

**VEGETARIAN FOOD  
& DRINKS**

**PRICE 25 EUR**  
**FREE FOR CHILDREN  
UNDER 12**

TICKETS







## OFFREZ-LEUR UN NOUVEAU FOYER



Accueillir chez soi un animal ne s'improvise pas à partir d'un coup de foudre visuel. Pour être vraiment sûr(e) que vous êtes faits l'un pour l'autre, il est primordial que vous établissiez un contact véritable avec lui (en venant le visiter, le caresser ou le promener régulièrement) car son comportement peut évoluer au fil du temps, mais également varier en fonction de la personne qui le côtoie.

Aussi, nous vous invitons à consulter **notre site Internet quotidiennement actualisé** [www.helpanimals.be](http://www.helpanimals.be) ou encore à vous informer sur place ou **par téléphone uniquement au 02/523.44.16** auprès de notre dynamique équipe de secrétaires qui vous communiquera avec plaisir toutes les précisions nécessaires sur l'animal avec lequel vous souhaitez partager un beau chemin de vie.





**RIRUNE ET AMBRIOGIO**  
Mr NULENS

# LES ADOPTIONS

du refuge de Braine-le-Château ...



**PERWIHA ET PERWIHU**  
Mr VAN GYSEHEM



**ROBIN**  
Mme RAITANO



**DORA, ALLY ET LEMPIKA**  
Mr BOLLEN



**GRENADE ET MELON**  
Mme LAIR



**BART**  
Mme DE GALAN



**CERISE**  
Mr KAMP



**MOONLIGHT**  
Mme LOGIST



**POMME ET KAZAN**  
Mme RAEYMAECKERS



**OPTICIEN C. VANDEN HEUVEL**  
SPÉCIALISTE VARILUX  
Avenue du Duc Jean 30 [Parking aisé]  
1083 Bruxelles Tél. 02 426 47 62



**TRIBEL METALS**  
VIEUX MÉTAUX

Rue Saint-Denis 158/162 - 1190 Bruxelles  
TÉL. +32-2-346 39 39 FAX +32-2-346 68 60  
[WWW.TRIBEL.BE](http://WWW.TRIBEL.BE)

# NOS MISSIONS SAUVETAGES



commencé à repousser et son état de santé s'est amélioré.

Après une période de soins, Maille a enfin retrouvé forme(s) et bonheur auprès d'une famille aimante, qui lui donne toute l'attention qu'elle mérite.

**COURTRAI, 21 DÉCEMBRE 2022**



Chaque jour, nous sommes estomaqués par le manque d'empathie de certains « humains ». Chaque jour, nos soigneurs font face à la cruauté humaine : des violences physiques et psychologiques. Malheureusement, négligence et maltraitance sont encore et toujours la triste réalité de nos rescapés et peuvent revêtir des formes bien variées...

**ANDERLECHT, ÉTÉ 2022**



Sinistre découverte dans une rue d'Anderlecht en ce jour d'été 2022 : un sac plastique qui miaule remue à côté d'une poubelle ! Son contenu ? Zak, un chaton mâle de 2 mois et son compagnon d'infortune, Sporty... un lapereau mâle de 3 mois, y sont enfermés, tous deux lâchement livrés à leur triste sort par l'acte lâche et cruel d'un courageux anonyme que nous avons bien du mal à qualifier « d'humain ». Trouvés par un passant, ils sont ensuite rapidement déposés au commissariat de police avant qu'un référent Bien-être animal de la zone ne nous les confie.

Désormais castrés et guéris de la teigne, nos deux petits infortunés ont pu enfin jouir de leur dignité d'êtres sensibles auprès de leurs adoptants qui les choient comme ils le méritent.

**BEERSEL, 19 DÉCEMBRE 2022**



Celle que nous baptiserons Maille erre seule à travers jardins depuis des semaines. Stérilisée mais non pucée, la pauvre chatte est très affaiblie et en mauvaise condition physique. Couverte de puces provoquant une réaction allergique sur sa peau, Maille peine aussi à se nourrir : elle souffre de calicivirose féline, maladie qui affecte les cavités buccales et nasales des chats et provoque des ulcères douloureux dans la bouche, notamment sur la langue, ainsi que des écoulements nasaux abondants et des éternuements. Malgré son état, rien ne fait reculer nos soigneurs qui l'ont soignée sans relâche pour permettre son rétablissement : peu à peu, ses poils ont

Appelée à l'aide par l'association flamande Daisy Fields, Animaux en Péril sollicite la solidarité des refuges Le Rêve d'Aby, Equi'Chance, **HELP ANIMALS**, Au bonheur animal, Lucky Stars et Tabula Rasa pour prendre en charge des dizaines de lapins et cochons d'Inde victimes de maltraitance extrême dans une soi-disant « ferme pédagogique ». Accompagnées de la police, les équipes de soigneurs envoyées sur place y découvrent des conditions de détention dantesques : enclos crasseux, pièces encombrées de cages et clapiers exigus enchevêtrés les uns sur les autres, immondes de déchets et autres déjections... et un charnier de cadavres de lapins et cochons d'Inde en décomposition cohabitant avec 70 lapins et cobayes affamés, déshydratés, tous dans un état sanitaire inquiétant : cachexie, gale, ongles longs et sales, tumeurs et problèmes neurologiques divers... Tous ces animaux ont été répartis entre les différents refuges.

Un procès-verbal a été dressé pour infraction au Bien-être Animal. Le collectif des 7 refuges remercie la police de Courtrai pour son intervention et son implication, et espère que des sanctions à la hauteur des négligences constatées seront établies.

**TUBIZE, 23 DÉCEMBRE 2022**



Seule, affamée et effrayée, Alma, croisée American Stafford de 2 ans est retrouvée attachée, sa laisse prise dans les ferrailles, sous le pont Rye du Trybar. Libérée par un piéton bienveillant, elle est ensuite prise en charge par la police qui l'a confiée sous la protection d'**HELP ANIMALS**. Émaciée, la malheureuse devait sans doute errer depuis plusieurs

jours à la recherche de son propriétaire. Son corps porte des traces multiples de sévices : cicatrices, estafilades, mutilations et morsures diverses témoignent d'un traitement barbare et laissent croire qu'elle a été utilisée pour des combats de chiens ! Soignée par notre super équipe de vétérinaires et remise progressivement en confiance par nos remarquables soigneurs et bénévoles, Alma a réappris petit à petit à redonner sa confiance à l'humain avant d'être adoptée par Madame Kestemont qui, jour après jour, prend le temps nécessaire pour lui faire oublier son douloureux passé.

l'homme. Comme la loi sur la conservation de la nature nous interdit de la mettre à l'adoption (puisque non issue d'élevage) ou de la relâcher, aujourd'hui, en attendant de retrouver l'intégralité de son plumage, notre ouette reprend vigueur et assurance en toute sécurité aux côtés de ses congénères de Braine-le-Château.

### NODEBAIS, 30 DÉCEMBRE 2022



Livrée à elle-même depuis l'âge de 3 mois, Gamine a vécu de longues années en prairie avec d'autres chevaux sans jamais recevoir les soins nécessaires pour rester en bonne santé. Son état s'est aggravé et nous l'avons finalement prise en charge avec Bart, son compagnon (qui a eu la chance d'être adopté). Dès son arrivée au refuge de Braine-le-Château, nous constatons que notre petite ponette a beaucoup de mal à se déplacer : elle souffre en effet de laminite, une réaction inflammatoire du pied lui provoquant une douleur et un inconfort immenses. Après un traitement vétérinaire long et intensif afin d'assurer le suivi attentif de son alimentation, et grâce aux bons soins du maréchal-ferrant pour soulager sa douleur, Gamine retrouve lentement mais sûrement une mobilité normale et toute sa joie de vivre. Elle attend impatiemment de vous rencontrer !

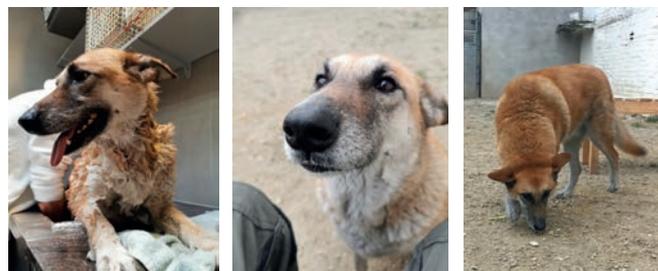
### BRAINE-LE-CHÂTEAU, DÉBUT JANVIER 2023



Une autre forme de maltraitance consiste à empêcher un animal de fuir, tout en le laissant à la merci de n'importe quel prédateur de passage. Trouvée dans un parc, c'est le sort cruel qu'a vécu cette ouette d'Égypte dont les plumes avaient été comme coupées aux ciseaux pour l'empêcher de voler !

Alors pourquoi la laisser ainsi dans la nature ? Car une chose est sûre : la belle semble bien avoir grandi près de

### SAINT-GILLES, 25 JANVIER 2023



**HELP ANIMALS** offre l'asile en urgence à une adorable Berger Malinois de 8 ans qui vient de vivre le plus atroce des traumatismes : son maître bien-aimé s'est immolé par le feu, non sans avoir décidé de sauver sa chienne qu'il aimait par-dessus tout en la faisant sortir de son appartement avant de commettre l'irréparable. Dans l'attente d'être placée en adoption, Filabelle est immédiatement devenue la mascotte choyée quotidiennement par nos soigneurs et bénévoles qui ont veillé, avec toute leur affection, à la chouchouter pour lui redonner confiance en l'avenir. Aujourd'hui, ce drame est à ranger au rayon des mauvais souvenirs pour Filabelle qui a retrouvé la joie de vivre et de se reconstruire auprès d'une famille formidable.

### BASTOGNE, 3 FÉVRIER 2023



Un groupe de cochons vietnamiens complètement négligés doit être sauvé de l'enfer ! Suite à leur prise en charge solidaire par 4 associations (Animaux en Péril, Le Rêve d'Aby et Au Bonheur Animal), **HELP ANIMALS** accueille une truie et deux porcelets en détresse.

Au départ détenteur de trois cochons vietnamiens, leur propriétaire n'a pas contrôlé la reproduction de son groupe et s'est laissé déborder par le nombre d'animaux détenus dans sa propriété. Sur place, les refuges constatent que leur lieu de détention est totalement inadapté à leurs besoins éthologiques fondamentaux : entassés les uns sur les autres dans une grange vétuste, surpeuplée et bien trop exiguë, les cochons (en défaut d'identification) n'ont pas de litière et doivent se contenter

de quelques bassines d'eau et de farine en guise de nourriture ; ils n'ont ni paille pour se coucher, ni terre à retourner et sont contraints d'évoluer 24 heures sur 24 avec des onglons abîmés sur un sol dur sans grande possibilité de se mouvoir et de recevoir les soins nécessaires.

Aujourd'hui, répartis entre les différents refuges, ces malheureux sont désormais à l'abri dans des boxes chauds et douillets, attendant d'être remis en ordre au niveau sanitaire et de rejoindre leurs congénères dans des espaces adaptés. **HELP ANIMALS** remercie tout particulièrement Lara de l'UPWA pour son aide aussi précieuse qu'efficace au cours de ce sauvetage.

Les équipes d'Anderlecht  
et de Braine-le-Château,  
JNJ, Anne Dumortier



# À QUI S'ADRESSER EN CAS DE MALTRAITANCE ANIMALE ?

(À PART, BIEN SÛR, AUX S.P.A.)

INTRODUIRE UNE PLAINTE EN LIGNE



## BRUXELLES-CAPITALE

Ministre responsable :  
**Monsieur Bernard CLERFAYT**

Bruxelles Environnement  
Département Bien-être animal  
Tour et Taxis 86c / 3000  
1000 Bruxelles

E-mail : [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels)

Site : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

Tél : **02/775 75 75**

## WALLONIE

Ministre responsable :  
**Madame Céline TELLIER**

SPW – DGARNE  
Service Bien-être animal  
Chaussée de Louvain, 14  
5000 Namur

E-mail : [ubea.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:ubea.dgarne@spw.wallonie.be)

(gratuit – général)

Tél : **081/33 60 50** ou **17 18**

## FLANDRE

Ministre responsable :  
**Monsieur Ben Weyts**

Kabinet Minister  
Ben Weyts  
Martelaarsplein, 7  
1000 Brussel

E-mail : [dierenwelzijn@vlaanderen.be](mailto:dierenwelzijn@vlaanderen.be)

(gratuit – général)

Tél : **02/552 66 00** ou **17 00**

# Membres donateurs

## V O S A V A N T A G E S F I S C A U X

MEMBRE  
**ADHÉRENT**

15€

★★  
MEMBRE  
**SYMPATHISANT**

25€

★★★  
MEMBRE  
**PROTECTEUR**

60€

★  
MEMBRE  
**À VIE**

250€

Attention toutefois : à l'exception de la cotisation "membre à vie", aucune de ces cotisations n'est déductible de vos impôts ! Ainsi, pour que les dons que vous nous accordez généreusement puissent être effectivement déductibles de vos impôts, il faut qu'ils atteignent sur une année un montant minimum de 40,00 euros (hors cotisation). Dès lors, si vous effectuez plusieurs paiements sur un même versement (à savoir, par exemple : cotisation, don, calendrier, animaux 3<sup>ème</sup> âge,...), il est très important de bien y spécifier le montant que vous

désirez attribuer à chacune des opérations concernées.

En effet, depuis que nous avons reçu l'agrément du Ministère des Finances, nous avons parfois été confrontés à quelques difficultés car il arrivait que des membres aient globalisé tous leurs paiements réalisés sur une année alors que certaines catégories d'entre eux ne pouvaient être déductibles (tels que cotisation, calendrier,...). Comme vous le savez, nous ne sommes pas subsidiés : cette agrément accordée

par l'État nous permet donc de recevoir plus de dons. Il faut que cela soit un avantage « réciproque », aussi bien pour vous que pour nous : alors que vous bénéficiez d'une réduction d'impôts toujours bienvenue, nous espérons de notre côté recevoir des dons de valeur plus importante afin de nous permettre de mieux assumer tous nos frais toujours plus élevés.

 [instagram.com/helpanimalsasbl](https://www.instagram.com/helpanimalsasbl)

 [facebook.com/helpanimals.be](https://www.facebook.com/helpanimals.be)

[WWW.HEL PANIMALS.BE](http://WWW.HEL PANIMALS.BE)



*Vos dons sont  
notre **unique**  
soutien !*

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

 Belfius BE57 0682 0361 3535  ING BE71 3100 0291 8069

# Bien-être animal : de nouvelles réglementations

Le bien-être animal étant une compétence régionale, il est utile de faire le point sur les nouvelles règles en vigueur.

## Les carrousels de poneys en Flandre

Les manèges à poneys, chevaux et autres équidés sont interdits en Région Flamande depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. En 2013, le gouvernement flamand avait élaboré une réglementation stricte à ce sujet sans toutefois y inclure une interdiction pure et simple. C'est chose faite depuis le premier jour de l'année 2023.

Cette interdiction est d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en Région Wallonne et en Région Bruxelles Capitale où, néanmoins, il s'est avéré nécessaire de renforcer la réglementation en vigueur car elle ne concernait que les poneys et chevaux et ne visait que les fêtes foraines. La loi fut aussitôt contournée en remplaçant les poneys par des ânes sur certaines brocantes et marchés classiques qui ne sont pas considérés comme des fêtes foraines !

Depuis le 25 septembre 2021, les nouvelles règles interdisent les carrousels, mais aussi les promenades de tous les équidés dans les manifestations de tout type.

## Colliers électriques et aquariums

Le gouvernement wallon a adopté, en décembre 2022, un arrêté visant à interdire les colliers à pointes électriques et étrangleurs sur son territoire. Les deux autres Régions devraient suivre ou sont en passe de le faire.

Le même arrêté prévoit également l'interdiction des aquariums sphériques (le bocal et son poisson rouge) et ceux de moins de 10 litres.

## La fin des usines à chiots en Wallonie

Une nouvelle réforme wallonne du Bien-être animal, votée le 24 novembre 2022, est entrée en application au 1<sup>er</sup> mars 2023 avec certains délais d'adaptation et périodes de transition pour permettre aux personnes de prendre les mesures qui s'imposent afin de se conformer aux nouvelles conditions d'élevage de certains animaux. Les établissements concernés sont les élevages d'animaux de compagnie, les pensions, les commerces et les refuges d'animaux. Quant aux animaux visés, il s'agit des chiens, chats, lapins, petits rongeurs, furets, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons.

Quels changements ? En ce qui concerne l'hébergement, les surfaces minimales sont augmentées et définies par la loi en fonction du type et du nombre d'animaux détenus en précisant qu'ils ne pourront pas rester seuls en permanence et devront pouvoir profiter de la présence d'un autre congénère.

La justification d'une formation (de 50 heures minimum) sera obligatoire pour les gestionnaires d'élevages ou pour un membre du personnel (salarié ou bénévole) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les modalités complètes de cette formation seront communiquées ultérieurement.

Dorénavant, les établissements sont tenus d'informer les acquéreurs de manière plus complète des besoins de l'animal et de ses particularités.

Le rôle du vétérinaire de contrat est renforcé et les relations avec les familles d'accueil font l'objet d'une convention basée sur un modèle défini par la loi. Les élevages de chiens et de chats sont limités à deux races différentes et le nombre de portées, par année civile, est limité de 1 (élevage occasionnel) à plus de 5 (élevage professionnel) en respectant un âge minimum et maximum par femelle.

Enfin, l'importation commerciale de chiots sera interdite à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Nous n'entrons pas dans le détail de ces nouvelles mesures qui seront vraisemblablement précisées et peut-être modifiées légèrement. Depuis quelques semaines déjà, elles font l'objet de polémiques et suscitent des commentaires de la part des personnes concernées qui devraient permettre de les appliquer avec une plus grande sérénité, même s'il est évident que tout changement est source de crainte et de méfiance.

Prenons un exemple simple : l'interdiction d'importer des chiots (le chiffre annuel de 6 000 chiots a été cité) en vue de leur revente. Il faut noter dans un premier temps que cette interdiction n'est (pour le moment) valable que sur le territoire wallon. Pour contourner la loi, il suffit, dès lors, de réaliser l'importation en Région Flamande ou en Région Bruxelloise avant de transférer l'animal en Région Wallonne. Une interdiction dans les 3 Régions rendrait dès lors l'application de cette loi bien plus efficace. Espérons que nos dirigeants entameront des discussions dans ce sens très prochainement.

En outre, il s'avère indispensable de définir au sens de la loi ce qu'est un « chiot ». Certaines définitions le situent de 0 à 6 mois, d'autres de 0 à 12 mois, d'autres encore jusqu'à 18 mois...

Pourquoi est-ce important ? Avant tout, il est primordial de donner un sens à cette règle qui n'en a que très peu si aucune précision n'est donnée. Imaginons que l'on fixe l'âge adulte à 12 mois : cela signifierait que les importations de chiots de 12 mois + 1 jour seraient autorisées, mais aussi qu'il suffirait aux exportateurs peu scrupuleux (et ils sont nombreux à l'étranger) d'antidater de quelques mois la date de naissance de l'animal sur les documents d'exportation pour en faire un chien « importable » en terre wallonne.

Comme on peut le constater, les mesures dans ce domaine ne sont pas simples à mettre en œuvre, mais témoignent d'une réelle volonté d'accorder au bien-être animal la place qu'il mérite.

*Christian De Meyer*

# GOOD NEWS

**La fin du broyage des poussins mâles !** Comme l'Allemagne avant elle, la France, championne européenne de la production d'œufs, a imposé à ses couvoirs de s'équiper de machines « d'ovo-sexage » avant le 31 décembre 2022 afin d'interdire le broyage à vif des poussins mâles. L'ovo-sexage permet de déterminer le sexe des embryons dans l'œuf lors des 14 premiers jours avant l'éclosion.

**Transport d'animaux :** à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, les certificats vétérinaires pour les exportations de ruminants vivants de l'Allemagne vers les pays tiers ne seront plus délivrés, a annoncé le ministère de l'Agriculture allemand, le 28 octobre 2022. Une avancée positive pour que les animaux cessent d'agoniser lors des transports.

**Nombre record de 140 nouveau-nés** cette année au célèbre parc national d'Amboseli, au Kenya ! « On dirait que les bébés éléphants tombent du ciel », confie Cynthia Moss, de l'Amboseli Trust for Elephants. « Chaque fois que notre équipe sort, elle trouve de nouveaux éléphanteaux ». Une bonne nouvelle pour ces animaux qui subissent la pression de la sécheresse liée au changement climatique, à la perte d'habitat et des aux braconniers.

**Mobilisation en Ukraine !** L'UPAW, créée le premier jour de la guerre en Ukraine, est une plateforme logistique qui unit et coordonne les efforts de 18 organisations ukrainiennes de protection des animaux. Ces quatre derniers mois, l'organisation a distribué 640 000 kilos de nourriture. Cette plateforme redistribue la nourriture des animaux de compagnie dans tout le pays, en essayant de répondre au mieux à leurs besoins.



# PROTÉGEONS LES HÉRISSENS MENACÉS D'EXTINCTION



Espèce protégée dont la présence sur nos pelouses et nos routes se fait de plus en plus rare, les hérissons sont intoxiqués par les pesticides, broyés par les engins agricoles, chassés des campagnes par l'urbanisation qui entraîne la destruction de leurs habitats naturels, brûlés vifs dans les feux de jardin, écrasés dans d'horribles souffrances à chaque passage de nouvelles voitures sur des routes bétonnées. Selon les scientifiques, ils pourraient même disparaître d'ici quelques années si rien n'est fait !

Alors, pour que nous, humains, ne soyons pas l'espèce responsable de leur disparition en l'espace d'une demi-génération, agissons d'urgence ensemble pour les protéger !

## IDENTIFIONS LES CAUSES

Apparue il y a 60 millions d'années, l'espèce pourrait être éteinte dès 2050, sa population ayant chuté dramatiquement de 70% en 20 ans seulement : en effet, depuis les années 50, le nombre de hérissons est passé de 30 millions à moins d'1 million en Europe !

Alors que seulement un hérisson sur cinq atteint l'âge de cinq ans, c'est bien l'humain qui, dans l'indifférence générale, est en train de décimer une espèce tout entière.

Cet humain à l'origine de l'industrialisation de l'agriculture qui a largement supprimé les forêts, les haies et tout ce qui pouvait gêner le passage d'un tracteur.

Ce même humain inventeur et grand utilisateur de poisons, ces produits chimiques contre les maladies et les « nuisibles » : oui, **les pesticides (granulés anti limaces) et insecticides sont des tueurs de hérissons** qui les empoisonnent dès qu'ils consomment les insectes et animaux (limaces,...) eux-mêmes empoisonnés par nos soins. Autrement dit, en voulant « régler » rapidement les petits problèmes de nos jardins, nous décimons leur principal allié !

Ce même humain encore qui dégrade son habitat en rasant haies et bosquets : laissés sans possibilité de se mettre à l'abri sous les buissons, les hérissons deviennent alors la proie facile de prédateurs (renards, hiboux, fouines, blaireaux, chouettes... mais aussi chats et chiens) plus gros qu'eux.

Enfin, alors qu'ils hibernent normalement durant la période où ils trouvent peu de nourriture (approximativement d'octobre/novembre à mars/avril), avec le dérèglement climatique provoquant des vagues de chaleurs précoces et d'hivers trop doux, leur hibernation est moins longue qu'avant. Ces perturbations météorologiques ont notamment pour conséquence de retarder les nichées de hérissons : les bébés qui naissent normalement durant l'été naissent aussi désormais à l'automne, ce qui ne leur laisse pas assez de temps pour se développer et être assez forts pour résister aux rudes conditions de l'hiver.



## HÉRISSENS EN DANGER : COMMENT LES PROTÉGER ?

La réponse est simple : arrêtons une fois pour toutes d'être les destructeurs et les empoisonneurs de la nature ! Le hérisson est le thermomètre de la nature : s'il ne se porte pas bien, la nature ne se porte pas bien non plus.

### Pour le sauver, rétablissons les haies et la biodiversité autour de nos cultures. Donc :

- Pour que votre jardin ne se transforme pas en cimetière, évitez à tout prix d'utiliser des pesticides et insecticides.
- Si votre propriété dispose d'une haie, favorisez la circulation entre jardins en y créant des passages (couloirs et ouvertures) qui leur permettront de se déplacer.
- Si vous habitez à proximité d'une route où des hérissons sont souvent retrouvés écrasés, demandez une intervention de votre commune pour installer un ralentisseur, une limitation de vitesse ou encore des panneaux de signalisation comme ceux qui existent pour les batraciens.
- Pour ne pas causer la mort douloureuse d'un hérisson qui se serait caché dans les hautes herbes, soyez attentifs lorsque vous passez votre tondeuse ou que vous nettoyez vos haies ; laissez-y également les tas de feuilles et de branches mortes. Attention : si vous possédez un robot-tondeuse, ne le faites jamais tourner la nuit, moment d'activité du hérisson !
- Aménagez votre jardin en suivant les conseils et astuces des associations de préservation de la nature (NATAGORA, par exemple).

**Ne dérangez jamais les hérissons - très sensibles au stress - durant leur hibernation : cela peut les tuer en diminuant leurs défenses immunitaires ! Évitez de les nourrir hors des périodes de grand froid et de grande sécheresse. Par contre, pensez à leur mettre de l'eau à disposition toute l'année. De même, si vous trouvez un nid de hérissons, ne les touchez surtout pas (odeur humaine = risque d'abandon de la mère). Recouvrez-les et laissez-les tranquilles : même si la mère a fui, elle reviendra quelques heures plus tard.**

**Si vous croisez un hérisson affaibli, blessé ou malade, évitez dans la mesure du possible de le toucher. Ne tentez pas de le soigner vous-même, mais appelez aussitôt le centre de revalidation le plus proche dont vous suivrez les instructions. En Wallonie, les CREAVES (Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'État Sauvage) sont des centres agréés par la Région Wallonne destinés à recueillir, soigner et, après revalidation, remettre en liberté les animaux sauvages blessés ou malades recueillis par l'homme.**

Les centres équivalents en Flandre et à Bruxelles sont respectivement appelés VOC (Vogel Opvang Centrum) et CROH (Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés). Au total, la Belgique compte une vingtaine de centres.

Dans le cas où vous devriez tout de même toucher l'animal (par exemple pour le mettre en sécurité), protégez-vous en portant des gants de jardinage et en désinfectant vos mains et le matériel que vous aurez utilisé.

**Rappelez-vous : la protection des animaux et de la nature est l'affaire de tous.**

Nous sommes tous responsables.

Anne Dumortier, Nadège Pineau



### La Tribu d'Oscar

est un projet éthique, solidaire et innovant de chaussettes pour sauver les animaux victimes de la bêtise humaine. En cette période de morosité, fini le moral dans les chaussettes !

Vous qui cherchez en vain « the » cadeau sympa qui transformera vos petits petons en douces « pattes de velours » et vous réchauffera le cœur (et les pieds, évidemment), vous l'avez enfin trouvé : les chouettes chaussettes de La Tribu d'Oscar vous attendent dans votre refuge préféré !

Les 5 modèles (Cathy, Charlie, Manon, Victor et Dune) sont disponibles sur place en 4 tailles (enfants 31-34 / 35-38 / 39-42 / 43-47) dans nos deux refuges pour 19,50 euros seulement. Si vous souhaitez les recevoir par la poste, elles vous reviendront à 22 euros et vous seront envoyées dès réception du paiement. Elles sont non seulement bio, durables, écologiques, équitables... mais, cerise sur le gâteau, tous les bénéfices de leur vente seront intégralement reversés aux protégés d'Help Animals ! Merci d'utiliser notre compte Belfius BE57 0682 0361 3535 et d'indiquer en communication : le nombre de paires, la pointure, le modèle et l'adresse à laquelle vous désirez qu'elles vous soient envoyées.



# Un soupçon d'espoir pour les animaux à fourrure



## L'horreur absolue !

Les animaux élevés pour leur fourrure survivent dans des conditions épouvantables. La plupart passent leur vie entière dans des cages grillagées d'à peine quelques centimètres carrés qui les blessent et les empêchent de bouger. Ces cages sont entassées par centaines dans des hangars vétustes où règne une odeur nauséabonde et où les cris et hurlements témoignent de la souffrance et du désespoir de ces animaux sacrifiés sur l'autel de la mode.

Parmi ceux-ci, il y a les visons, les renards, les rats-laveurs, les lapins angoras, les castors, les chiens viverrins (Chine)... La liste est loin d'être exhaustive, malheureusement. Après une courte vie de souffrance, ils sont abattus dans d'atroces et douloureuses conditions par électrocution, gazage ou empoisonnement. Il arrive même qu'on leur arrache la peau de leur vivant...



Au-delà de cette industrie d'un autre âge, il y a les captures en milieu sauvage faites par des trappeurs (pas les « héros » du cinéma ou de la bande dessinée) qui utilisent des pièges à mâchoires (interdits chez nous) avant de tuer les animaux immobilisés à coups de gourdin ou en les piétinant. Une attitude peu glorieuse et particulièrement lâche.

Citons aussi la chasse aux phoques organisée chaque année au Canada, généralement début avril, avec pour raison officielle que ces mammifères marins dévorent trop de morues et ruinent dès lors des milliers

de pêcheurs. Des études scientifiques ont prouvé que cette pénurie de poissons n'est due qu'à la surpêche et non à la gourmandise des phoques. En réalité, ce sont les bébés phoques qui sont essentiellement visés pour leur peau !

Toutefois, les importations de produits issus des phoques sont interdites dans près de 35 pays, parmi lesquels les pays membres de l'Europe et même la Russie. Cette interdiction a provoqué le déclin de l'industrie du phoque au Canada et entraîné une diminution significative du nombre d'animaux sacrifiés, passant de plusieurs centaines de milliers à 66 000 les dernières années (même si c'est toujours trop). Une grande partie de la population canadienne y est d'ailleurs opposée.

Pour compléter ce sinistre tableau, l'industrie de la fourrure est une des plus polluantes et dangereuses pour la santé humaine.

L'impact négatif sur l'environnement est catastrophique, tant au niveau des eaux que de la qualité de l'air, du fait de l'utilisation de nombreux produits chimiques dans le cadre du traitement des peaux d'origine animale.

Lorsque l'on sait que la production de « fourrure » et de cuir synthétiques s'avère dix fois moins nocive pour l'environnement, on est en droit de se poser beaucoup de questions.

## Un soupçon d'espoir...

Ne nous emballons pas ! Si l'espoir d'arriver à interdire la production et la commercialisation de la fourrure au niveau mondial est très mince, pierre après pierre, les défenseurs de la cause animale gagnent du terrain. Selon les estimations, le nombre d'animaux sacrifiés pour leur peau dans le monde est passé de **95 millions en 2018** à **76 millions en 2019** et à **56 millions en 2020**.

Cette diminution bien réelle est le fruit du combat mené inlassablement par les associations de défense et de protection animales, mais aussi de l'évo-



lution des mentalités au sein de la population qui rejette de plus en plus l'idée de se vêtir de fourrure et de cuir. L'opinion publique a ainsi poussé nos dirigeants politiques à légiférer dans ce sens et à obliger les plus grands fabricants de vêtements à adapter leur production en bannissant la fourrure.

En Europe, de nombreux pays ont interdit l'élevage d'animaux pour leur fourrure, dont l'Italie, l'Irlande, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Autriche et bien d'autres encore, parmi lesquels les Pays-Bas qui avaient prévu et voté la fin de l'industrie de la fourrure de vison en 2024, mais qui l'ont précipitée en ordonnant, en 2021, l'abattage de l'entièreté du cheptel de visons (600 000) pour éviter la propagation du Covid 19.

## La situation en Belgique

Victoire ! Depuis janvier 2022, la Belgique ne compte plus aucun producteur de fourrure. La Région Wallonne a voté l'interdiction en 2015 et la Région Bruxelles Capitale en 2017. Ces décisions s'avaient toutefois symboliques puisque aucun éleveur d'animaux à fourrure n'existait sur leur territoire. À l'inverse, la Région Flamande comptait 17 fermes d'élevage sur ses terres. L'interdiction a courageusement été votée en 2018 avec un délai de cessation des activités fixé au 1<sup>er</sup> décembre 2023. Un système de compensation financière dégressive a été mis en place pour accélérer le mouvement avec une réelle efficacité puisque la dernière entreprise concernée a fermé ses portes en janvier 2022. Précisons que la crise du Covid 19 a également participé à ce succès.

Incontestablement, c'est une victoire, mais le combat continue. L'objectif à atteindre est d'endiguer la présence même de fourrure au sein de notre royaume et d'en interdire la commercialisation (ventes, importations...).

Si de nombreux pays européens ont déjà interdit l'élevage et la production de fourrure, à ce jour, aucun n'en a prohibé la commercialisation. Or, il est évident qu'une diminution de la demande sur le marché entraîne automatiquement une diminution de la production et, dès lors, une diminution du nombre d'animaux sacrifiés.

La volonté des consommateurs de ne plus acheter des vêtements de fourrure animale est bien réelle et de plus en plus répandue, au moins dans les pays occidentaux. S'ils se montrent prudents lors de leurs achats textiles (en lisant les étiquettes, notamment), il n'en demeure pas moins que la fourrure d'origine animale est toujours présente dans les boutiques classiques, comme sur Internet. Alors que la tendance habituelle (illégale) est de faire passer du faux pour du vrai, aujourd'hui, en ce qui concerne la fourrure, c'est l'inverse. On fait passer le vrai pour du faux !

Les étiquettes utilisent des appellations douteuses ou sont volontairement rendues incompréhensibles pour le consommateur. Cols et extrémités des manches sont parfois en vraie fourrure pour éliminer les stocks dont les grandes marques ne veulent plus sous prétexte de soutenir la défense des animaux, mais le plus souvent pour ne plus être une cible des associations de protection animale. Ceci dit, l'essentiel est de ne plus utiliser de fourrure, si ce n'est synthétique.

De toute évidence, notre attitude à chacun influence le choix de l'industrie textile. C'est une arme très efficace lorsqu'elle est collective.

Soyons toutefois réalistes, une interdiction de production et de commercialisation au niveau européen et, plus encore, au niveau mondial n'est pas pour demain.

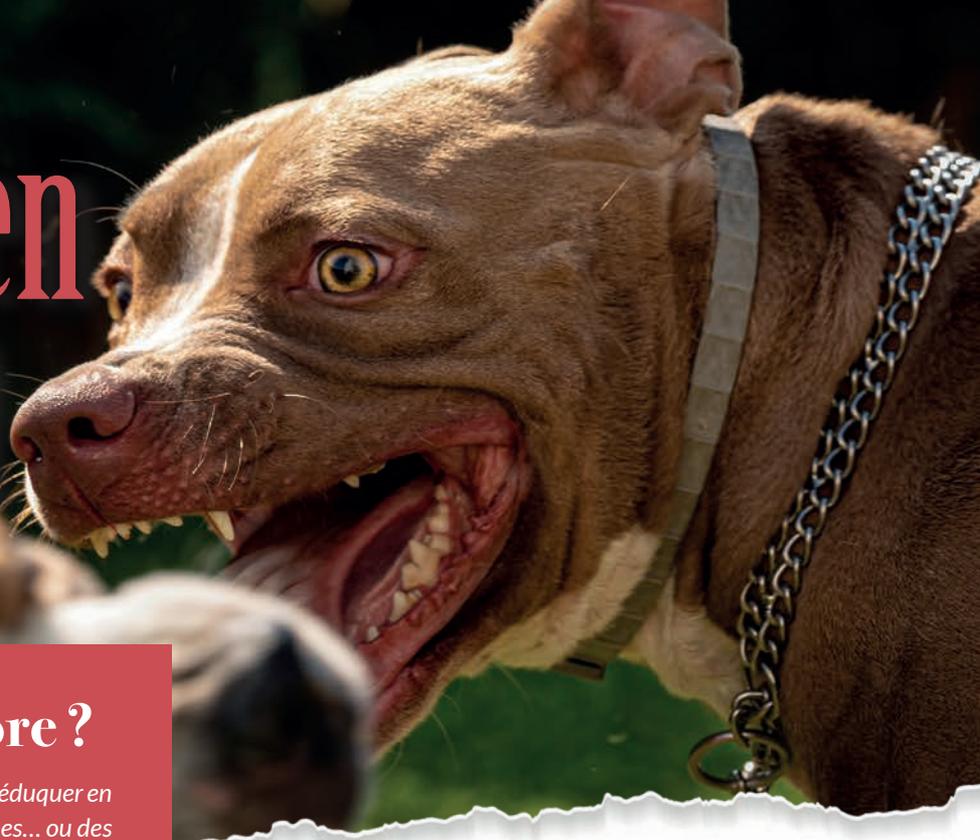
Dans les pays occidentaux où 70 à 80 % de la population rejettent la fourrure, nos dirigeants politiques devraient s'en soucier et avoir le courage de prendre les mesures adéquates qui s'imposent.

Il n'est pas interdit d'espérer et de rêver...

Christian De Meyer



# Moi, chien de combat



## L'ignorez-vous encore ?

*Vous, humains, détenez un pouvoir absolu : nous éduquer en choisissant de faire de nous des héros, des victimes... ou des tueurs ! Vous, dans quel camp êtes-vous ?*

*Moi, je me rêvais chien de compagnie, chien de famille. Lui me rêvait arme de terreur et de combats...*

*Balafrée à coups de crocs et de sang au plus profond de mon corps et de mon âme, j'en sais long, très long sur l'être humain et sa psychologie. Je tire ma force de l'adversité. Oui, mes yeux parlent mieux que mes aboiements : deux ans durant, j'ai enduré chaque jour dans ma chair et dans mon cœur les tortures de l'abandon, de la solitude, de la peur, de la cruauté et de la haine.*

*Moi, c'est Alma. Aujourd'hui, j'ai enfin trouvé l'arc-en-ciel qui éclaire mes ténèbres. Grâce à Cassandra, j'apprends qu'il existe une autre vie où celle que je suis a le droit de goûter au bonheur d'être aimée.*

## Un divertissement depuis la nuit des temps !

Les combats de chiens remontent aux débuts de la domestication du chien par l'Homme, autrement dit depuis la Pré-histoire.

Ainsi, à Rome, durant l'Antiquité, des chiens combattaient contre des ours ou des lions entre deux combats de gladiateurs dans les grandes arènes, pour divertir les foules et varier les plaisirs des spectateurs. En France, ce « sport » se pratiquait au grand jour jusqu'en 1834, date où ces combats furent interdits. Interdits en Angleterre en 1835, ils y étaient aussi très populaires depuis le Moyen Âge. Néanmoins, dans les deux cas, ils se poursuivirent clandestinement après leur interdiction.

Si, aujourd'hui, les combats de chiens sont interdits dans de nombreux pays, certains (notamment le Japon, la Russie, le Mexique, la Thaïlande,...) continuent malgré tout à les autoriser. Mais, légaux ou clandestins, ils donnent le plus souvent lieu à des paris qui rapportent énormément d'argent.

## Les races les plus utilisées

Les participants aux combats de chiens ont eu de tous temps préféré les **molosses** dont la morphologie et la combativité sont très adaptées à cette activité. Au fil des siècles, dans de nombreux pays, certaines races ont ainsi été sélectionnées et élevées dans l'objectif d'accroître leur potentiel d'agressivité et leur résistance pour en faire de meilleurs combattants. C'est le cas, en Angleterre, du **Bouledogue Anglais** et du **Bull Terrier**, jadis utilisés dans des combats avec des taureaux.

Outre le **Pitt-Bull** (considéré comme le chien de combat par excellence), l'**American Staffordshire Terrier** et le **Mastiff d'Anatolie** sont, eux aussi, très prisés, tout comme le **Bull Terrier**, le **Dogue Argentin**, le **Rottweiler**, le **Berger Allemand**, le **Doberman** ou encore, au Japon, le **Tosa Inu** (race locale officiellement seule habilitée à prendre part à ces combats).

## Le déroulement des combats

Ces sinistres « spectacles » sont organisés dans de petites arènes (« pits »). La règle est simple, cruelle : le combat ne se termine que lorsque l'un des deux combattants meurt ou ne peut plus combattre suite à des blessures graves. Plus ça promet d'être sanglant, mieux c'est... Dans la fureur d'un combat, il arrive qu'un chien refuse de lâcher prise. L'intervention de l'homme est alors nécessaire pour permettre au vaincu de se défaire de cette emprise : ainsi, pour faire lâcher la mâchoire d'un Pit-Bull, le seul moyen est d'introduire un coin en bois dans sa gueule en le faisant tourner jusqu'à ce qu'il relâche la pression !

Les combats de chiens se finissent souvent par la mort de l'un des deux animaux. S'il ne meurt pas immédiatement, le perdant succombe dans les jours suivants ou est mis à mort par son propriétaire. Parfois, la mort d'un chien ne résulte pas de ses blessures mais d'un arrêt cardiaque dû au stress et à la souffrance. Il n'y a pas de retraite pour les chiens de combat : ils ne sont pas considérés comme des êtres vivants, mais comme de vulgaires machines à fric, remplaçables à l'infini...

## La « recette » pour faire d'un chien un tueur

Dès leur naissance, ces chiens ne sont confrontés qu'à la violence. Encouragés à tuer, ils recevront blessure sur blessure des mois et des années durant et mourront dans d'indicibles souffrances !

Une façon d'obtenir des chiens de plus en plus agressifs est la sélection génétique à travers des croisements réalisés n'importe comment, par des personnes souvent ignorantes en matière d'élevage et de reproduction. En parallèle, le « dressage » du futur chien de combat se résume essentiellement à un conditionnement par la torture. Plus il commence tôt, plus il est efficace : le chiot est enlevé à sa mère avant le sevrage, isolé pour éviter toute socialisation, et n'a pour seul contact que son bourreau, c'est-à-dire son propriétaire.

Afin d'obtenir « un pur combattant à mort », son apprentissage se base sur un rapport de force permanent, dans lequel l'animal est battu s'il n'est pas assez performant, montre trop peu d'agressivité ou des signes de soumission.

Des décharges électriques peuvent être employées pour le punir, et on lui fournit diverses proies pour stimuler son agressivité : petits chiens, chats, lapins,... lui servent « d'appât » ! Pour renforcer sa musculature, on lui fait tirer de lourdes charges, souvent au-delà du raisonnable. Enfin, la coupe de ses oreilles - sans anesthésie - permet d'offrir moins de prise à un adversaire pendant le combat.

Quant à ses conditions de vie, elles sont déplorables : enfermé dans de petits espaces, transporté pendant parfois des heures dans de mauvaises conditions pour se rendre sur le lieu d'un combat, il ne connaît, depuis son plus jeune âge, que les coups et le stress. Les rares compliments ne se produisent que lorsqu'il se montre féroce, alors c'est ce qu'il fait ! Certains en arrivent même à se retourner contre leur maître à force d'être désocialisés et maltraités. Au final, la mort leur apparaît presque comme une délivrance.

Quand ils sont illégaux, ces combats se déroulent toujours dans des endroits clandestins, à l'abri des regards indiscrets. Les éleveurs se contactent au moyen de sites connus dans leur milieu, comme sur des pages Facebook, et jumellent leurs chiens pour des affrontements. Des chiens qui n'ont pas à servir d'arme par procuration, ni de « chair fraîche » pour que les tendances sadiques de ces soi-disant éleveurs leur permettent de s'enrichir à la vue de ces spectacles sanglants !

## Les combats illégaux : un sujet tabou ?

Ce monde sinistre, où l'argent des paris sur la mort de tel ou tel vaincu coule à flots, est une culture immorale et condamnable ! Alors, qu'en est-il des sanctions ?

En Belgique, le fait d'organiser des combats de chiens, d'y assister en spectateur, d'y prêter son concours d'une manière quelconque, ou d'organiser ou de participer à des paris sur leurs résultats est un délit passible d'emprisonnement. Ils y sont donc officiellement interdits.

Cependant, « interdiction » ne signifie nullement « disparition » : simplement, au lieu de se dérouler au grand jour, ils se tiennent dans la clandestinité.

Dans certains pays où ils sont illégaux, ce constat est d'autant plus inquiétant qu'au nom du respect d'une tradition « culturelle » ancestrale, les autorités choisissent souvent de « fermer les yeux », ne sanctionnant que peu ou pas du tout ces combats. C'est le cas, par exemple, en Tunisie et au Pakistan, où cette pratique est un véritable sport national, mais aussi en Afghanistan où sont organisés au grand jour des combats de chiens entre eux, et même entre des chiens et des ours !

D'autres pays les répriment sans parvenir à les enrayer : ils reviennent même en force en Angleterre, en Afrique du Sud, au Canada, aux États-Unis, en Australie, ou encore en Italie.

Aujourd'hui, en Belgique ou ailleurs, il est impossible d'obtenir des statistiques récentes fiables permettant d'établir un tableau de la situation officielle actuelle sur le nombre et la fréquence des combats de chiens. Comme les autorités sont peu actives pour les enrayer, leur interdiction n'arrête ni les trafiquants, ni les organisateurs qui continuent à défier la loi. Ce fléau barbare a donc, hélas, encore un bel avenir dans les banlieues et cités des zones urbaines où gangs, jeunes délinquants, caïds, petits malfrats et autres désaxés avides de démontrer leur « force » cherchent à impressionner leurs rivaux en se servant de leurs chiens comme des armes au service de leur haine.

Anne Dumortier



# Lily

## face au monstre du Pemphigus Foliacé

Quoi ? Vous croyez encore que l'amour est dans le pré ? Moi qui en ai fait l'amère expérience l'été dernier au cours d'une longue traversée du désert, je vous le miaule bien haut : c'est du pipeau !

Parce que je suis née chatte. Pas simplement chatte parmi tant d'autres fantômes félins anonymes. Oh non ! Jeune chatte en chaleur d'un an, taradée par ses hormones, avide de sensations fortes, de caresses, de séduction et de liberté. Une gracieuse chatte mince, élancée. Une aventurière pressée de répondre à l'appel impérieux de matous conquérants. Oui, impatiente de relever le défi des grandes découvertes et des tentations amoureuses, le dehors m'attirait comme un aimant !

Hélas, mes rêves de conquêtes ont viré au cauchemar : près des étangs de Neerpede, j'ai vécu d'interminables semaines durant l'enfer clandestin d'une squatteuse de poubelles en quête de restes de nourriture, traqueuse de moineaux, mulots et autres rongeurs, en butte aux dangers permanents des chauffards, des clébards... et des assauts répétés de ces racailles de chats des rues !

Depuis combien de temps errais-je là, sous cet accablant soleil de plomb ? Depuis combien de temps mon élégante robe veloutée n'était-elle désormais plus qu'un hirsute paquet de nœuds agglutinés, maculés de saleté ? Depuis combien de temps endurais-je ces intolérables démangeaisons de croûtes épaisses, ces lésions suintantes qui attaquaient peu à peu ma truffe, mon museau, mes pavillons d'oreilles et mes coussinets, avant que deux joggeuses ne croisent miraculeusement mon chemin de croix et ne m'emmenent dare-dare à la clinique vétérinaire, alarmées par la gravité de mon état ?

Clinique vétérinaire ! La galère. Prises de sang, humiliation du rasage complet, anesthésie générale... et premier diagnostic : j'aurais la teigne, cette mycose ultra contagieuse qui m'imposera sans succès des semaines d'isolement en quarantaine. Et après ? Qui m'offrirait l'asile ? Qui accepterait de soigner une minette défigurée ? Qui assurerait le suivi de mon traitement alors que mes bienfaitrices ne pourraient m'accueillir ? Help Animals, bien sûr !

Septembre déjà... Septembre seulement... La frêle ombre sans nom que j'étais s'appelle maintenant Lily. Mais comme les heures, les jours, les mois paraissent une éternité, coincée dans une cage, coupée du monde à l'écart des câlins humains et des autres félins ! Pourquoi ne suis-je toujours pas guérie ? Pourquoi ces croûtes immondes s'acharnent-elles à dévorer mon minois, mes oreilles, mes pattes, mon corps ? Pourquoi les traitements successifs restent-ils sans effet ? Suis-je devenue une intouchable éternellement condamnée à subir cette malédiction répugnante ? Mais Sven, mon sauveur vétérinaire, n'a pas renoncé. Une biopsie a enfin révélé ma maladie, le « pemphigus foliacé », une fichue dermatose auto-immune dans laquelle mon système immunitaire s'attaque à mes propres cellules cutanées.

Je devrai suivre un traitement à vie pour limiter ses symptômes, mais au moins, je serai libre de dévoiler mes talents d'artiste. Libre d'appriivoiser et de séduire les humains. Libre de viser la haute société ! Enfin libre de jouer, ronronner, courir, grimper, défier mes congénères en chatterie !





Lorsque trois représentants de la haute société s'y présentent devant moi la première fois, aucun doute possible : ils me mangent des yeux. Ils me voient telle que je suis : belle, joueuse, curieuse, exquise, câline, divine. Dès leur deuxième visite, je les attends sagement devant la porte, déjà prête à les adopter. Quand on l'a choisie librement, il est si doux d'accueillir l'amitié d'un humain... J'ai retenu la leçon : il faut avoir traversé le pire pour vivre le meilleur.



Comme elle est loin, la Lily vagabonde de gouttière en cavale ! Le 19 novembre est née Pitufa, reine de cœur de Charlotte, Noël et Maëlle, mes trois adorateurs qui m'offrent la « douce vie de chat ». Maëlle, la petite humaine, est ma partenaire de jeu idéale à « chasse souris ». Le soir, je savoure le bonheur de caresses bien méritées sur les genoux confortables de ses parents pour récupérer des émotions de mon dur labeur quotidien. C'est que ma vie de reine est une lutte constante contre ces goujats d'envahisseurs félines qui menacent les frontières de mon royaume ! Ce jardin est MON jardin. Ici, pour toujours, la loi, c'est MOI. Faites-moi confiance : maintenant, ces fripouilles ont bien compris que c'est moi seule qui en possède chaque brin d'herbe, chaque arbre, chaque fleur !

JNJ, Charlotte Wilgos, Anne Dumortier

## RÉFLÉCHISSEZ AVANT D'ACHETER ET D'ADOPTER UN ANIMAL !



En visite au refuge, j'ai assisté à une scène qui m'a fort émue : un chien espérait avec angoisse une possible adoption... J'étais bouleversée. Je pouvais lire dans son regard tout l'amour qu'il était prêt à offrir à ses futurs adoptants.

Cette scène poignante m'a confortée dans ma réflexion concernant les achats d'animaux. En effet, certaines personnes n'hésitent pas à déboursier des sommes très élevées pour acheter un chien ou un chat de pure race. Leur amour pour ces animaux est-il réellement proportionnel au prix déboursé ou s'agit-il plus simplement de snobisme de leur part ?

Malgré l'augmentation constante et spectaculaire du prix de la vie, rien n'empêchera, hélas, ces achats parfois **IMPULSIFS**. Mais quelle tristesse quand, après avoir brutalement basculé dans la pauvreté, ces mêmes personnes se retrouvent contraintes d'abandonner à contrecœur leur compagnon canin ou félin qui faisait partie intégrante de leur vie et leur donnait chaque jour sans compter leur amour et leur fidélité !

Je terminerai mon message en vous invitant à visiter Help Animals où les animaux sont choyés et découvrent la tendresse que certains n'ont pas toujours eu la chance de connaître avant d'arriver au refuge. J'en suis sûre : vous ne resterez pas insensible à la détresse de ces petits protégés qui, en recherche d'affection dans un foyer stable, n'attendent qu'un futur maître aimant.

Josiane DE BOECK

# DELPHINARIUMS

## DES PRISONS

# AQUATIQUES

Le premier delphinarium commercial, le « Marine Studio Delphinarium », en Floride, l'actuel « Marineland Florida », a ouvert ses portes aux États-Unis en 1938. L'essor des parcs aquatiques se concrétisa réellement dans les années 60/70. À partir de 1963, la diffusion sur une chaîne de télévision américaine du feuilleton « Flipper le dauphin » (88 épisodes de 25 minutes) éveilla l'intérêt du public pour les dauphins, mammifères marins dotés d'une intelligence remarquable. Créée à la suite de deux films, « Flipper » (1963) et « Flipper's New Adventure » (1964), la série connut un succès mondial retentissant. Elle fut reprise dans la programmation de plusieurs chaînes de télévision européennes dès 1966, année au cours de laquelle le premier delphinarium vit le jour sur le vieux continent. Il s'agit du « Dolfinarium Harderwijk », toujours en activité, situé aux Pays-Bas, dans la ville du même nom. Le succès fut immédiat.

Très vite, d'autres installations du même genre virent le jour, en Belgique, entre autres, en 1971, le Baudewijn Seapark », toujours en activité (le seul dans notre royaume), à Bruges, mais dont la fermeture est annoncée dans les deux prochaines années.

Le ministre de la Région Flamande en charge du Bien-être animal, Ben Weyts, a récemment déclaré travailler sur ce dossier en soulignant que « ce n'était pas facile »...

Fort heureusement, le monde évolue et les mentalités aussi. Alors que la capture et la détention de cétacés ne semblaient pas émouvoir les consciences il y a quelques décennies seulement, elles sont, à juste titre, décriées aujourd'hui et plus encore lorsque les animaux sauvages capturés, orques, dauphins, otaries et autres, ne sont destinés qu'au divertissement du public. Au fil du temps, les films et documentaires en témoignent. « Sauvez Willy » (1993) raconte les aventures d'un jeune garçon qui se lie d'amitié avec une orque et décide de tout faire pour la libérer du delphinarium où elle est détenue et exploitée.

Le documentaire « The Cove » réalisé secrètement en 2007 dénonce la pêche et le massacre annuel de milliers

de dauphins à Taiji, au Japon, pour des raisons alimentaires mais aussi lucratives (reventes des plus beaux individus à des delphinariums).

Présenté en 2013, le documentaire « Blackfish » raconte essentiellement l'histoire dramatique de « Tilikum », une orque captive au Seaworld, en Floride, responsable de trois décès (dresseurs) et dénonce les pénibles conditions de détention vraisemblablement à l'origine de sa soudaine et incontrôlable agressivité.



Aujourd'hui, il est évident que les conditions de vie en captivité sont inconciliables avec les besoins des mammifères marins. Les institutions officielles politiques et de défense du patrimoine naturel mondial ont pourtant très vite compris qu'il était indispensable de réglementer et même d'interdire la capture des cétacés dont la demande ne cessait de croître pour faire face au développement des delphinariums dans le monde. De nombreux pays ont prohibé les parcs aquatiques de ce type sur leur territoire en votant une interdiction pure et simple ou en rendant les exigences légales de captivité à ce point drastiques qu'il n'est plus possible d'exploiter ce genre d'établissement. C'est la méthode qu'ont utilisée les autorités anglaises avec des résultats pour le moins probants : de 36 delphinariums dans les années 70 à 0 en 1993, année de la promulgation de la loi !



## DES PRISONS AQUATIQUES...

Les conditions de vie dans les delphinariums sont épouvantables et dénoncées par de nombreuses associations de défense des animaux depuis de nombreuses années déjà.

Dans la presque totalité des cas, les bassins en béton sont trop petits, sans végétation et remplis d'une eau chlorée souvent nocive pour les yeux. Ce sont par ailleurs les seuls animaux en captivité qui, systématiquement, ne bénéficient d'aucune reconstitution de leur milieu naturel.

Contraints de nageoter et de tourner en rond dans un espace réduit, les ondes qu'ils émettent (ils utilisent l'écholocation, comme les chauves-souris) se répercutent en permanence sur les parois des bassins renforçant encore le lourd sentiment d'emprisonnement ce qui, pour les êtres intelligents et sensibles qu'ils sont, s'avère insupportable et générateur de stress et, parfois, d'agressivité.

Privés de l'immensité des océans et de la pression des profondeurs, ils sont aussi dépossédés, pour la plupart, de la convivialité d'un environnement familial. Or, à l'état naturel, les orques et les dauphins sont organisés en groupes familiaux très structurés qui comptent généralement de 10 à 15 individus ce qui n'existe plus, évidemment, au sein des parcs aquatiques.

Des études scientifiques sérieuses ont révélé que les dauphins disposent d'une conscience de soi et sont capables de reconnaître l'identité de leurs congénères. Entre eux, ils utilisent un véritable langage du même niveau que celui de l'être humain. Leurs facultés exceptionnelles d'apprentissage, mais surtout de compréhension, les rendent plus vulnérables encore en captivité, à tel point que certains d'entre eux, désespérés, se sont suicidés en se jetant violemment sur les parois de leur bassin ou en arrêtant volontairement de respirer !

La nourriture constitue un élément essentiel de la vie des delphinariums puisqu'elle sert de monnaie d'échange pour les obliger à faire des pitreries qui amusent beaucoup les enfants. C'est à ce prix qu'ils sont nourris de poissons morts, parfois à peine décongelés. Cette façon d'agir est pleinement confirmée par les dresseurs en activité et par ceux qui ont arrêté le métier et rejoint les rangs de ceux qui souhaitent la fin des parcs aquatiques. Les défenseurs de ces derniers n'hésitent pas à avancer des arguments prétendument scientifiques et pédagogiques pour justifier leur existence.

Sachez-le, les études menées sur des individus maintenus en captivité dans les conditions décrites plus haut n'ont aucune valeur scientifique, ni en termes de maladies, ni en termes de comportement. Quant aux aspects pédagogiques, ils n'atteignent pas leur but auprès des plus jeunes qui n'y voient que des numéros de cirque et la capacité humaine à maîtriser des animaux sauvages, à les asservir et à leur faire jouer des rôles indignes pour se nourrir.

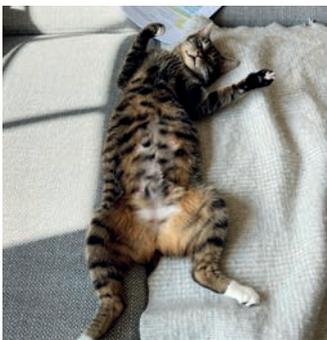
Pour arriver à tourner définitivement la page des delphinariums, il est indispensable d'alerter sans relâche les dirigeants de notre planète à ce sujet. Ce n'est pas vain, des lois et des directives nationales et internationales existent déjà et il convient de pousser les décideurs politiques à les modifier pour accélérer le principe de l'interdiction de ces installations dans le monde entier en obligeant leurs propriétaires (de grandes entreprises internationales, généralement) à céder leurs animaux à des sanctuaires (qui existent déjà) qui les rééduqueront à la vie sauvage (à chasser notamment) avant de les relâcher dans leur milieu naturel.

Plus raisonnablement, nous pouvons, chacun d'entre nous, ne plus nous rendre dans les delphinariums car le manque de clients engendre pour eux une perte de rentabilité et, à terme, leur inévitable fermeture. Les instituteurs et professeurs devraient appliquer ce même principe.

*Christian De Meyer*



## Les heureux



ISIS - Mme Shelsy CLAEYS



MATTEO - Mr Gijbert OOMS



MIA - Mme Rachel HAGGAR

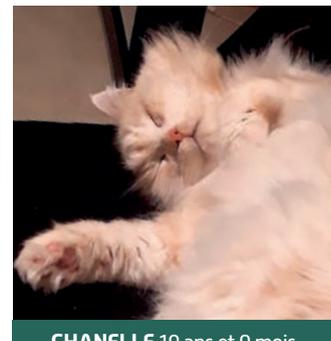


MYLADY - Mme Greta DE WINDT



PARFAIT - Mme Rachel HAGGAR

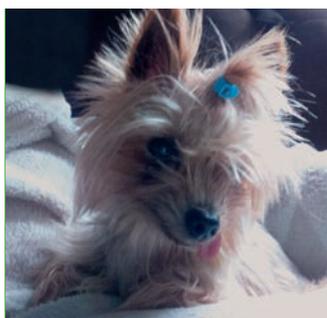
## Les disparus



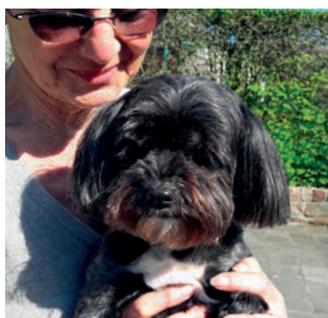
CHANELLE 19 ans et 9 mois  
Mme Hilda VRANCKEN



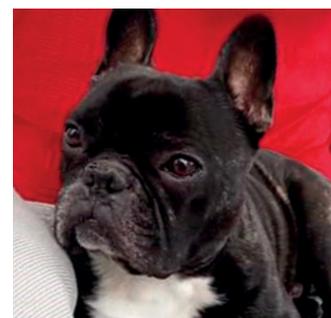
KIABI 14 ans et 4 mois  
Mme Cécile VANSTEENKIST



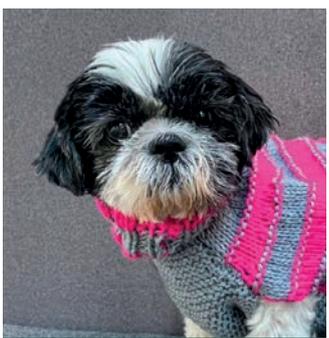
LOLA 14 ans et 8 mois  
Mr René VANSANE



LOLA 16 ans et 8 mois  
Mme Marijke KEYMIS



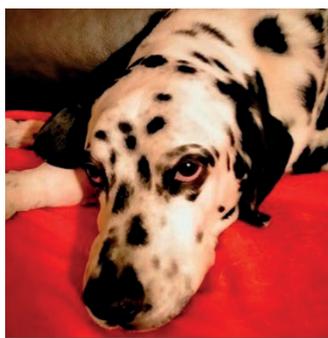
LULLY 13 ans et 1 mois  
Mr Jean Pol SAUVEGARDE



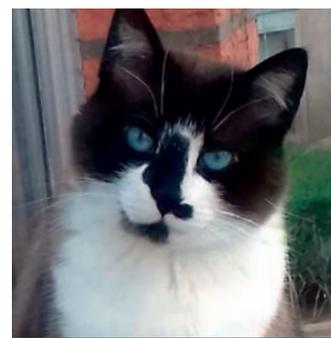
LUNA 14 ans  
Mme Marianna BAGGIO



PACO 16 ans  
Mr et Mme Paul HERMANS



PICASSO 10 ans  
Mr. René RENARD



PIXOU 10 ans et 3 mois  
Mme S. VAN CRAENENBROECK



QUICK 14 ans et 10 mois  
Mme Claire BURTON



SARA 14 ans et 3 mois  
Mme Greta DE WINDT



TITINE 13 ans et 10 mois  
Mme Elise RAMELOT



ZITA 4 ans et 1 mois  
Mme Chantal PIRET

# UNE DERMATOPHYTOSE : *la teigne*



## **Qu'est-ce que la teigne du chat ?**

Il s'agit d'un microchampignon de forme filamenteuse qui parasite la base des poils, ainsi que les ongles et la peau où il produit des spores. Le poil devient cassant à la base et tombe sur le sol.

## **Comment mon chaton a-t-il contracté la teigne ?**

La contagion se fait par la transmission des spores d'un chat à l'autre, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur environnement car les spores sont très résistantes dans tous les milieux extérieurs. La teigne atteint surtout les chiens et les chats, mais elle est transmissible à tous les mammifères ainsi aussi qu'aux humains. Les chatons sont les plus réceptifs.



## **Quels sont les lésions provoquées par cette mycose ?**

Des « taches » sans poils et rondes débutent principalement au niveau de la tête, des oreilles et sur la partie au-dessus du nez (le chanfrein), puis par frottement sur ces lésions, les pattes ainsi que la queue présentent des dépilations squameuses ne provoquant pas de prurit sauf complications.

## **Mon chat ne présente aucune lésion et pourtant mon médecin l'accuse de transmettre la teigne ?**

En effet les lésions peuvent être inexistantes chez certains chats dénommés « porteurs sains ». Votre vétérinaire peut passer une lampe ultra-violette (lampe de Wood) sur sa fourrure et mettre en évidence les poils contaminés par le

champignon qui prennent une couleur vert fluo dans 60% des cas, où le *Microsporium canis* est en cause.

## **Comment peut-on traiter la teigne ?**

Il faut avant tout confirmer le diagnostic ! Le traitement étant lourd, long et pas anodin ! Montrez votre animal à un vétérinaire qui pratiquera un examen clinique approfondi et des prélèvements soit pour la recherche de spores à l'examen microscopique soit pour une mise en culture sur un milieu de Sabouraud. Il est important de différencier cette maladie de la peau des autres dermatites du chat. Les bains fastidieux et peu efficaces sont détestés par les chats et transportent les spores très résistantes sur les autres parties du corps où la fourrure est restée saine. Les traitements locaux sont à eux seuls insuffisants et difficiles à appliquer sur les zones poilues de nos animaux.

Un médicament antimycosique à usage vétérinaire peut être administré par la bouche selon un plan bien établi, entrecoupé de périodes de repos sans traitement. La durée du traitement sera de minimum 5 semaines mais elle peut durer jusqu'à 6 mois. Parfois il est judicieux de tondre les chats à poils longs.

## **Puis-je faire venir d'autres animaux chez moi pendant le traitement ?**

Pendant que vous traitez votre animal, il faudra aussi désinfecter tous les accessoires : brosses, gamelles, jouets, panier de transport, coussins, carpettes, etc... ainsi que son environnement qui doit être lavé avec une solution antifongique. Les spores peuvent rester contagieuses pendant plus d'un an. Pensez également à vous laver les mains et à nettoyer les semelles de vos chaussures.

La teigne n'est pas une maladie grave et peut guérir spontanément, mais son traitement est obligatoire afin d'accélérer sa guérison et de limiter le risque de contagion à d'autres animaux et à l'homme. Pour être certain qu'un animal est guéri, il faut 2 à 3 cultures fongiques négatives. Actuellement il n'y a pas de vaccination satisfaisante pour prévenir les dermatophyties.

*Christiane Loeman, vétérinaire.*



# J'étais J'y Suis

*Dans l'homme le plus méchant, il y a  
un pauvre cheval innocent qui peine.*  
(Marcel Proust)

**2015.** J'y Suis a 22 ans lorsque ses propriétaires le jugent désormais trop vieux et l'abandonnent dans un pré. Il devient alors l'un de nos premiers chevaux accueillis dans notre « vieux » refuge de Courcelles, traînant derrière lui les pénibles stigmates d'un lourd passé de « bête de somme » exploitée sans vergogne, infatigable esclave docile, contraint d'obéir aux ordres cinglants de son cavalier pour la pratique de ce « loisir humain » cruel et dégradant qu'est la chasse à courre. De ce traumatisme indélébile, J'y Suis garde la phobie de la solitude : par peur d'être à nouveau négligé, il ne peut supporter d'être éloigné des autres chevaux.

En **2017**, il rejoint notre havre de paix de Braine-le-Château où il restera encore 3 ans, jusqu'à ce jour de **2020**, où Anne, sa future propriétaire à la recherche d'un compagnon pour sa jument Sangria, croise son regard. C'est le coup de foudre... et l'adoption !

Malheureusement, affaibli par tant d'années de brimades et d'obstacles, J'y Suis connaît peu à peu de douloureux problèmes de santé qui le handicapent à tel point qu'il peine à se déplacer et rester debout.

Malgré toute l'affection et les soins que lui prodiguent ses soignants, une évidence s'impose : il est arrivé au bout de son chemin. Pour Anne, son cheval est tellement plus qu'un simple animal de compagnie : un lien indéfectible qui lui apporte chaque jour bonheur et joie dans sa vie. Pourtant, l'heure est venue de prendre une décision difficile : à ses yeux, le plus important est de prendre en compte le bien-être de son cheval en le laissant partir et reposer en paix. Car oui, c'est aussi ça, le respect du bien-être animal.

Ce **3 février**, à 30 ans, J'y Suis tire définitivement sa révérence après avoir vécu deux années de dignité, de sérénité et de douceur retrouvées. Il a parcouru un long chemin. Il a trouvé l'amour, la sécurité et le sentiment d'appartenance auprès de sa famille.

Adoptante et soigneurs, nous chérirons les souvenirs que nous avons créés ensemble.

Il nous manquera tous terriblement...

JNJ, Anne Dumortier



**Vos dons sont  
notre unique  
soutien !**

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

**Belfius** BE57 0682 0361 3535 **ING** BE71 3100 0291 8069

# DONNEZ UN NOUVEAU SOUFFLE À VOS IDÉAUX

## AJOUTEZ UNE BONNE CAUSE À VOTRE TESTAMENT

Nous préférons éviter de penser au moment où nous ne serons plus là. Pourtant, il est sage d'y réfléchir. Dans un testament, vous pouvez indiquer la manière dont vous souhaitez personnellement faire bénéficier vos proches ainsi que les causes qui vous sont chères de votre patrimoine. Cela vous donne l'assurance que vos dernières volontés seront respectées et que vos biens seront utilisés comme vous l'entendez.

Outre la famille et les amis, vous pouvez également inclure une bonne cause dans votre testament. Vous pouvez ainsi donner à votre legs une destination particulière qui correspond à votre personnalité. Et faire quelque chose de durable pour un monde meilleur et plus beau.

Testament.be est la campagne de groupe qui rassemble plus d'une centaine de bonnes causes, notamment Help Animals. Elle veut briser le tabou qui entoure la rédaction d'un testament et sensibiliser les gens sur l'importance d'inclure une bonne cause dans ce dernier.

Afin de vous guider dans la législation sur les legs au profit d'une bonne cause, testament.be, en collaboration avec l'éditeur juridique La Chartre, a publié un guide que vous pouvez obtenir gratuitement chez Help Animals.

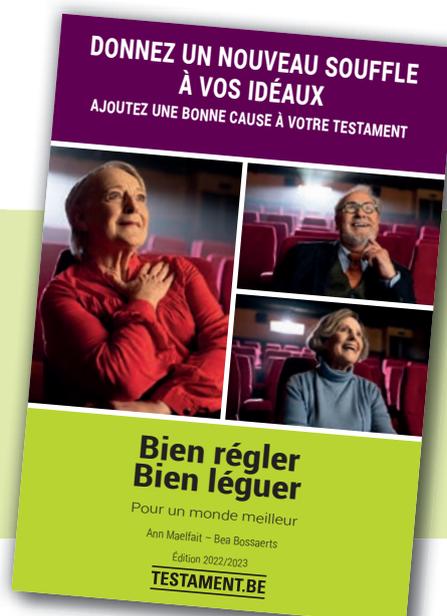
Malheureusement, tout l'amour que nous pouvons porter à nos animaux ne suffit pas pour faire fonctionner nos refuges. Nourriture, soins, équipe de soigneurs,... tout cela coûte cher. Incluez Help Animals comme héritier dans votre testament et investissez dans un avenir meilleur pour les animaux. Nous consacrons l'entièreté de votre héritage à nos refuges. Vos dons sont notre seul soutien.

Ensemble, offrons une nouvelle et belle vie à nos amis à quatre pattes.

### Personnes à contacter :

Stéphanie Devis, présidente  
[s.devis@helpanimals.be](mailto:s.devis@helpanimals.be)

Fabrizio Follacchio, directeur  
[f.follacchio@helpanimals.be](mailto:f.follacchio@helpanimals.be)



**TESTAMENT.BE**



PRIX : 1,50 €

# Help Animals



## ANDERLECHT

203 rue Bollinckx  
1070 Anderlecht  
T. 02/523.44.16

Ouvert du Lun. au Ven.  
de 13h à 17h  
(Le matin sur rendez-vous)

Sam. de 11h à 12h30  
et de 13h à 17h

(fermé les dimanches et jours fériés)  
(HK30230346)



## BRAINE-LE-CHÂTEAU

10 rue du Bois d'Apechau  
1440 Braine-le-Château  
T. 02/204.49.50

Ouvert tous les jours  
de 13h à 17h  
(Sauf les dimanches et jours fériés)  
(HK30224417)

[www.helpanimals.be](http://www.helpanimals.be)

[info@helpanimals.be](mailto:info@helpanimals.be) - [blc@helpanimals.be](mailto:blc@helpanimals.be)



[facebook.com/helpanimals.be](https://facebook.com/helpanimals.be)



[instagram.com/helpanimalsasbl](https://instagram.com/helpanimalsasbl)